Affaires fédérales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **14 (1976)**

Heft 63

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Vacances en Suisse

organisées par PRO JUVENTUTE

voir article en page XIII du « Courrier Suisse » nº 62 (Décembre 1975)

AVIS AUX PARENTS

Comme les années précédentes, notre société se charge de prendre les inscriptions et d'organiser ce convoi.

Le nombre de places gratuites réservées à notre colonie étant toujours plus limité, nous devons les réserver avant tout à des enfants de familles moins favorisées, et cela à titre provisoire et sans garantie, selon les offres. Pour les enfants invités, la participation est illimitée (toujours à condition que d'enfant soit de nationalité suisse), mais nous insistons auprès des parents pour qu'ils veuillent bien participer aux frais de voyage, selon leurs possibilités.

PRO JUVENTUTE peut donner suite à la demande des parents désirant placer leurs enfants dans une colonie de vacances ou dans un home d'enfants. Dans ce cas également, il serait souhaitable qu'ils se proposent à participer aux frais, qui augmentent d'année en année, alors que les ressources diminuent.

Le départ aura lieu le 14 juillet et le retour le 17 août. Les voyages auront lieu sous la garde de convoyeuses et les enfants seront conduits par celles-ci aussi près que possible de leur lieu de séjour.

Les FORMULAIRES d'inscription pourront être demandés à Monsieur Roger GIROD, 61, avenue Comhaire, 1180 Bruxelles. Tél. : 512.30.32 (bureau).

Il ne sera pas adressé d'autre appel que celui-ci, et aucune demande ne pourra être acceptée après cette date.

Droit d'inscription PRO JUVENTUTE obligatoire : 100 FB par enfant.

Société Philhelvétique de Bruxelles

Date limite d'inscription : 15/03/76

affaires fédérales

Budget fédéral et relance

Le **Conseil des Etats** a entamé le débat consacré au **budget de la Confédération pour 1976.** Compte tenu du programme de relance, il présente un déficit de 1,2 mia.fr. Le débat s'est concentré sur les perspectives très préoccupantes que ce résultat ouvre sur l'avenir des finances fédérales ainsi que sur l'efficacité des injections auxquelles procèdent les autorités pour relancer la conjoncture. Les représentants de l'Alliance des Indépendants ont proposé de porter de 400 millions à 1 milliard de francs le programme conjoncturel d'appoint. Le Conseil a écarté cette proposition (27 voix contre 8) en raison d'abord du poids des intérêts de la dette, ensuite de l'efficacité limitée de l'infléchissement de la demande publique dans une économie aussi étroitement imbriquée dans les marchés mondiaux. Au **vote d'ensemble,** le Conseil des Etats a approuvé le budget par 36 voix contre 0. Il en a fait autant de l'**arrêté fédéral sur la réduction des subventions fédérales** pour un montant de 120 mio. fr, et du **budget des PTT pour 1976,** en affectant le bénéfice prévu (30 mio. fr.) à la couverture du déficit de 377 mio. fr. enregistré en 1974, ce dernier ayant été accepté par 33 voix contre 0. SDES

Des fonctionnaires au Conseil national ?

L'Assemblée fédérale constitue l'organe suprême de la Confédération. Elle exerce en tant que telle la surveillance suprême sur le Conseil fédéral et son administration. Il serait donc absurde et contradictoire qu'un fonctionnaire d'une autorité tombant sous le coup du contrôle parlementaire puisse en même temps appartenir à ce dernier. Le fonctionnaire/conseiller national occuperait au sein de l'administration fédérale une position particulière nullement compatible avec ses fonctions. SDES

Grâce au brevet européen, la Suisse pourra mieux protéger sa matière grise

(IC).- Faute de ressources naturelles, la Suisse vit en grande partie de sa matière grise ; pour mieux en protéger les fruits aussi à l'étranger, notre pays a signé en 1973 l'accord instituant un brevet européen, que les Chambres fédérales devraient prochainement ratifier. Dès 1977, les inventions de nos chercheurs seront davantage à l'abri des imitateurs car ce brevet européen représente une amélioration notable du système actuel.

Le brevet répand les connaissances et suscite le progrès

Pour protéger les inventeurs, la plupart des Etats industriels et en voie de développement leur délivrent des brevets, titres officiels par lesquels l'autorité garantit à l'inventeur le droit de jouissance exclusif de son invention pendant un temps limité sur son territoire. En contrepartie, l'inventeur doit fournir une description complète et publique de son invention, jusqu'alors demeurée secrète. Cette obligation répand les connaissances et stimule les recherches ultérieures.

A l'échéance du brevet - 15 à 20 ans après le dépôt d'une demande auprès de l'autorité, - le brevet tombe dans le domaine public et chacun peut l'exploiter librement et gratuitement.

Les faiblesses du système actuel

En matière de brevets, chaque Etat est souverain, d'où les limites du système actuel :

— les législations diffèrent d'un pays à l'autre, que ce soit pour la durée du brevet ou pour sa portée : ainsi, certains Etats ignorent le brevet pour les médicaments.

— chaque invention doit faire l'objet d'autant de demandes de brevets que de pays où l'inventeur entend la faire protéger.

Ces diversités facilitent des abus, dont pâtissent finalement la recherche et le développement, notamment pour l'industrie chimique suisse qui consacre chaque année des centaines de millions de francs pour découvrir de nouvelles substances et mettre au point des produits inédits qui peuvent être impunément copiés par des « pirates ».

Les substances seront protégées.

Un nouveau pas vers l'harmonisation et la simplification des systèmes nationaux de brevets en Europe sera franchi en 1977 lorsque l'Office européen entrera en activité à Munich. Au terme d'années de travail et de négociations laborieuses, quatorze Etats européens ont convenu qu'à l'avenir :

— un organisme central européen enregistrera les demandes et délivrera les brevets selon une procédure et des règles uniformes.

— le brevet européen aura une validité de vingt ans et ses effets se déploieront, selon la demande de l'inventeur, dans tout ou partie des Etats signataires.

Ce titre protégera désormais les procédés de fabrication aussi bien que les nouvelles substances en tant que telles ; cette protection des produits revêt une extrême importance pour l'industrie chimique (notamment pour ses médicaments) dont les découvertes étaient jusqu'ici moins bien protégées qu'un nouveau presse-citron.

Election du conseil fédéral : pas de rupture

Au cours de la **deuxième semaine de la session d'hiver des Chambres fédérales,** c'est l'**élection du Conseil fédéral** qui a polarisé l'intérêt. *Après l'échec des négociations engagées entre les 4 partis gouvernementaux sur un contrat de législature, certains s'attendaient à une élection plus ou moins mouvementée. En fait, l'Assemblée fédérale a confirmé les membres du Conseil fédéral avec une conviction impressionnante. Ainsi, les réalités concrètes sur lesquelles reposent le rapport des forces politiques et la continuité du pays ont totalement éclipsé les velléités d'affrontement affichées par les socialistes.* SDES

Election suisse en Belgique

Les suisses d'Uccle voteront le 28 mars 1976.

La Commune d'Uccle a décidé de faire procéder le dimanche 28 mars 1976 à des élections pour la constitution d'un Conseil Consultatif des Ucclois de Nationalité Etrangère.

Ce conseil sera habilité à s'occuper de tous les problèmes relatifs aux Etrangers de la Commune. Il sera composé de 20 membres de diverses nationalités, proportionnellement aux habitants étrangers qui représentent 15 % de la population totale d'Uccle.

La Suisse pourrait avoir 1 membre dans ce Conseil pour représenter les 262 suisses inscrits dans la commune et le candidat de notre pays sera **Marcel SCHMID,** 47 ans, administrateur des Entreprises de Construction COTRACO et habitant à Uccle depuis plus de 30 ans.

Nous espérons que tous les suisses d'Uccle, âgés de plus de 18 ans, se feront un devoir de voter pour notre candidat le 28 mars prochain afin de témoigner de leur intérêt pour les affaires de la Commune et nous les en remercions d'avance.

Dès à présent, Monsieur SCHMID se tient à la disposition des suisses d'Uccle pour tous problèmes, suggestions, questions, etc... relatifs à la commune ou à leur vie personnelle, même s'il ne s'agit pas d'affaires spécifiques aux étrangers. Vous pouvez le contacter rue du Merlo 84 à 1180 Bruxelles, Tél. 377.12.37 ou à son bureau 426.73.90 de 9 à 17 h.

Budgets des entreprises fédérales.

A son tour, le **Conseil national,** a approuvé sans opposition le **budget des PTT pour 1976.** Le bénéfice de 30 mio. fr. viendra réduire le déficit accumulé jusqu'à fin 1974 qui atteint 377 mio.fr. Les deux Conseils ont adopté le **budget des CFF pour 1976.** Le déficit de quelque 800 mio. fr. ne figure que pour une faible part dans le budget de la Confédération. *Ce résultat très préoccupant confirme à quel point les perspectives financières de la Confédération se révèlent sombres pour ces prochaines années. Seule, une très stricte modération dans les dépenses courantes permettrait d'éviter que le déficit global de 2,5 mia. fr. en 1976 ne passe à plus de 4 mia.fr. les années suivantes.* SDES

DES HOTELS PARTOUT !

L'HOTEL ATLANTA

7, boulevard Ad. Max
1000 Bruxelles
Tél. 02/217.01.20

est l'un des 132 hôtels de 1re classe affilié à la chaîne de réservation S.R.S. répartis dans les 5 continents ! Téléphonez-nous pour vos réservations qui sont faites immédiatement et sans frais.